

# INFOS MIGRATIONS

## LA CORÉSIDENCE DES IMMIGRÉS ÂGÉS ENTRE 1968 ET 2014

*À l'instar des non-immigrés âgés de 70 ans ou plus, les immigrés âgés vivent dans plus de neuf cas sur dix en dehors des services de moyen ou long séjour. Si, en 1968, les immigrés âgés vivaient un peu plus souvent dans un ménage de trois personnes ou plus (corésidence) que les non-immigrés, l'écart s'est amplifié en 2014. Ils vivent aussi moins souvent seuls dans leur logement. Le mode de résidence des immigrés âgés diffère notamment selon l'origine et le lieu de résidence.*

Typhaine Aunay, chargée d'études au DSED lors de la rédaction de cet article

### Une corésidence plus fréquente pour les immigrés âgés

Comme dans la population non immigrée, la part des personnes âgées de 70 ans ou plus au sein de la population immigrée va croissant au fil du temps : elle évolue de 9 % en 1968 à 12 % en 2014 [1].

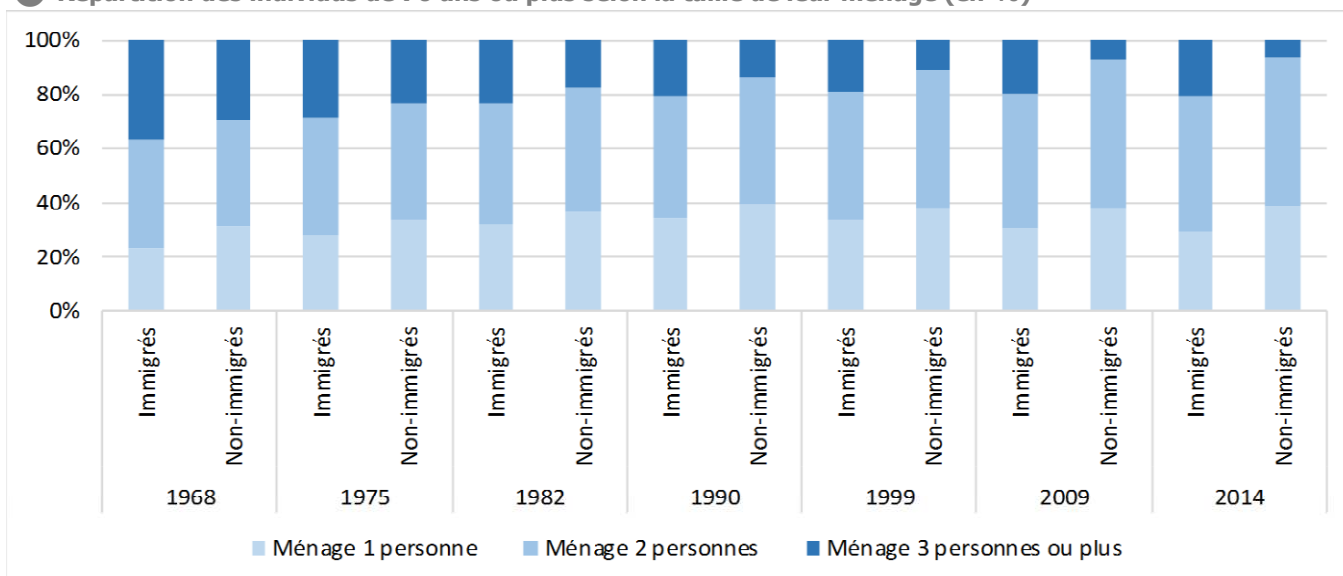
En 1968, 37 % des immigrés âgés vivent en corésidence (dans un ménage de trois personnes ou plus), contre 29 % des non-immigrés de même âge

(figure 1). Avec le temps, de moins en moins d'individus âgés vivent dans un ménage de grande taille et ce constat concerne en premier lieu les non-immigrés. Ainsi, l'écart entre population immigrée et non immigrée tend à s'amplifier : en 2014, 20 % des immigrés et 6 % des non-immigrés de 70 ans ou plus vivent en corésidence. Si ce mode de résidence décroît, à l'inverse, de plus en plus de personnes âgées vivent seules qu'elles soient im-

migrées ou non. En 2014, 29 % des immigrés de 70 ans ou plus vivent seuls, soit 6 points de plus que 45 ans auparavant.

Quel que soit le lien à la migration, jusqu'au recensement de 1982, la corésidence consiste majoritairement en l'accueil des anciennes générations dans le logement de leur enfant. Par la suite, le sens des solidarités intergénérationnelles s'inverse et les personnes âgées accueillent davantage leurs en-

① Répartition des individus de 70 ans ou plus selon la taille de leur ménage (en %)



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2014, parmi les immigrés de 70 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire, 29 % sont seuls dans leur logement, 50 % vivent dans un ménage de deux personnes et 20 % dans un ménage de trois personnes ou plus.

Source : Saphir 1968-2014, Insee.

fants dans leur ménage qu'ils ne vivent dans le ménage de leurs enfants. En 2014, les deux-tiers des immigrés âgés de 70 ans ou plus sont la personne de référence ou le conjoint de la personne de référence de leur ménage. Néanmoins, l'hébergement au domicile des enfants d'un ascendant reste plus développé au sein de la population immigrée que parmi les non-immigrés. En 2014, 29 % des immigrés âgés vivant en corésidence sont ainsi ascendants de la personne de référence du ménage, contre 21 % de leurs homologues non immigrés.

### Un mode de résidence différent selon les origines

En 45 ans, le mode de résidence des immigrés de 70 ans ou plus nés en Italie et en Espagne se rapproche de celui observé chez les non-immigrés (figure 2). En 2014, pour ces origines, environ 10 % des immigrés âgés vit en corésidence, contre 6 % des non-immigrés âgés. Pour les immigrés de 70 ans ou plus nés au Portugal, on observe aussi une baisse de la corésidence même si cette pratique reste le fait de plus d'une personne sur cinq

parmi cette population. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on observe chez les immigrés originaires d'Italie ou d'Espagne, une moindre corésidence n'entraîne pas pour autant une hausse de l'isolement résidentiel (vit seul). En effet, en 1968 comme en 2014, environ 20 % des immigrés de 70 ans ou plus originaires du Portugal vivent seuls dans leur logement. En revanche, le mode de résidence des immigrés âgés nés au Portugal évolue vers davantage de ménages composés de deux personnes.

Les immigrés âgés nés en Tunisie et en Algérie adoptent un mode de résidence faisant une part croissante aux ménages d'une personne seule et une part décroissante à la corésidence. Toutefois, pour ces derniers, la corésidence reste courante puisqu'en 2014, plus d'un tiers d'entre eux vit dans un ménage de trois personnes ou plus. Les immigrés âgés nés au Maroc se distinguent par une quasi-stabilité de leur mode de résidence, la corésidence restant à un niveau particulièrement élevé. En 2014, 37 % des immigrés de 70 ans ou plus nés au Maroc vivent en

corésidence, contre 40 % en 1968. Par ailleurs, 21 % d'entre eux vivent seuls dans leur logement en 2014 contre 19 % en 1968.

Les immigrés âgés nés en Turquie ou Arménie sont, comme ceux nés au Portugal, de moins en moins fréquemment en corésidence et de plus en plus fréquemment dans des ménages de deux personnes. Par ailleurs, ils constituent l'une des rares origines pour lesquelles l'isolement résidentiel a tendance à reculer entre 1968 et 2014.

### Le Sud-Ouest, terre de corésidence pour les immigrés jusqu'en 1982

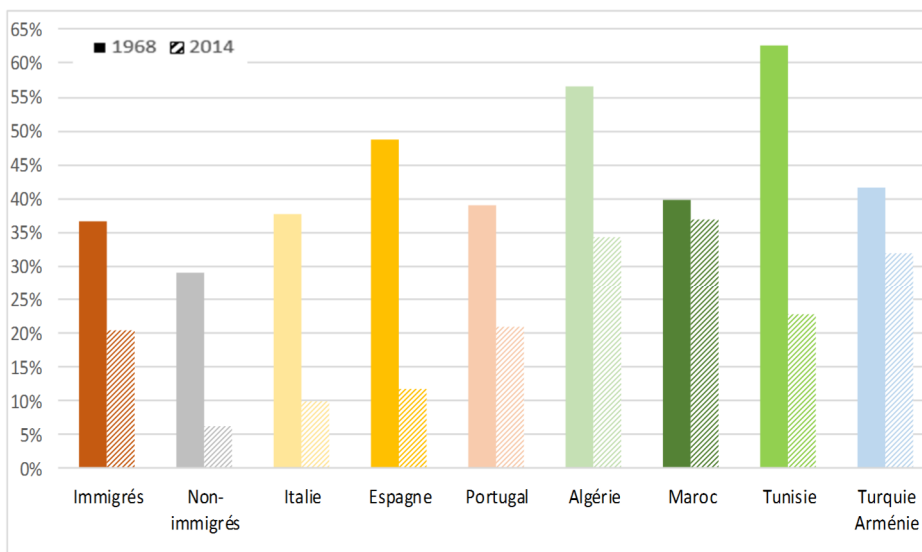
La part des immigrés âgés et en particulier celle vivant en corésidence est très variable d'un département à l'autre. En 1968, la corésidence des immigrés âgés est particulièrement développée dans la moitié sud de la France et en région parisienne (figure 3). A cette date, la corésidence des non-immigrés âgés est moins étendue géographiquement, elle est surtout pratiquée dans le Sud-Ouest.

En 1975, la répartition des immigrés âgés en corésidence se polarise dans les départements du Sud-Ouest et se rapproche ainsi de celle de leurs homologues non immigrés. Le Sud-Ouest reste terre de corésidence pour les immigrés âgés jusqu'en 1982 [2].

Les recensements suivants font apparaître une répartition départementale presque égalitaire dans la pratique de la corésidence pour les immigrés âgés. En revanche pour les non-immigrés, le Sud-Ouest reste un territoire où la corésidence est plus marquée jusqu'en 1999.

En 2014, des disparités départementales subsistent pour le mode de résidence des immigrés. La corésidence des immigrés âgés est plus forte en région parisienne, elle atteint près de 35 % dans le Val d'Oise.

## 2 Part des immigrés de 70 ou plus vivant en corésidence en 1968 et en 2014 selon leur pays de naissance (en %)



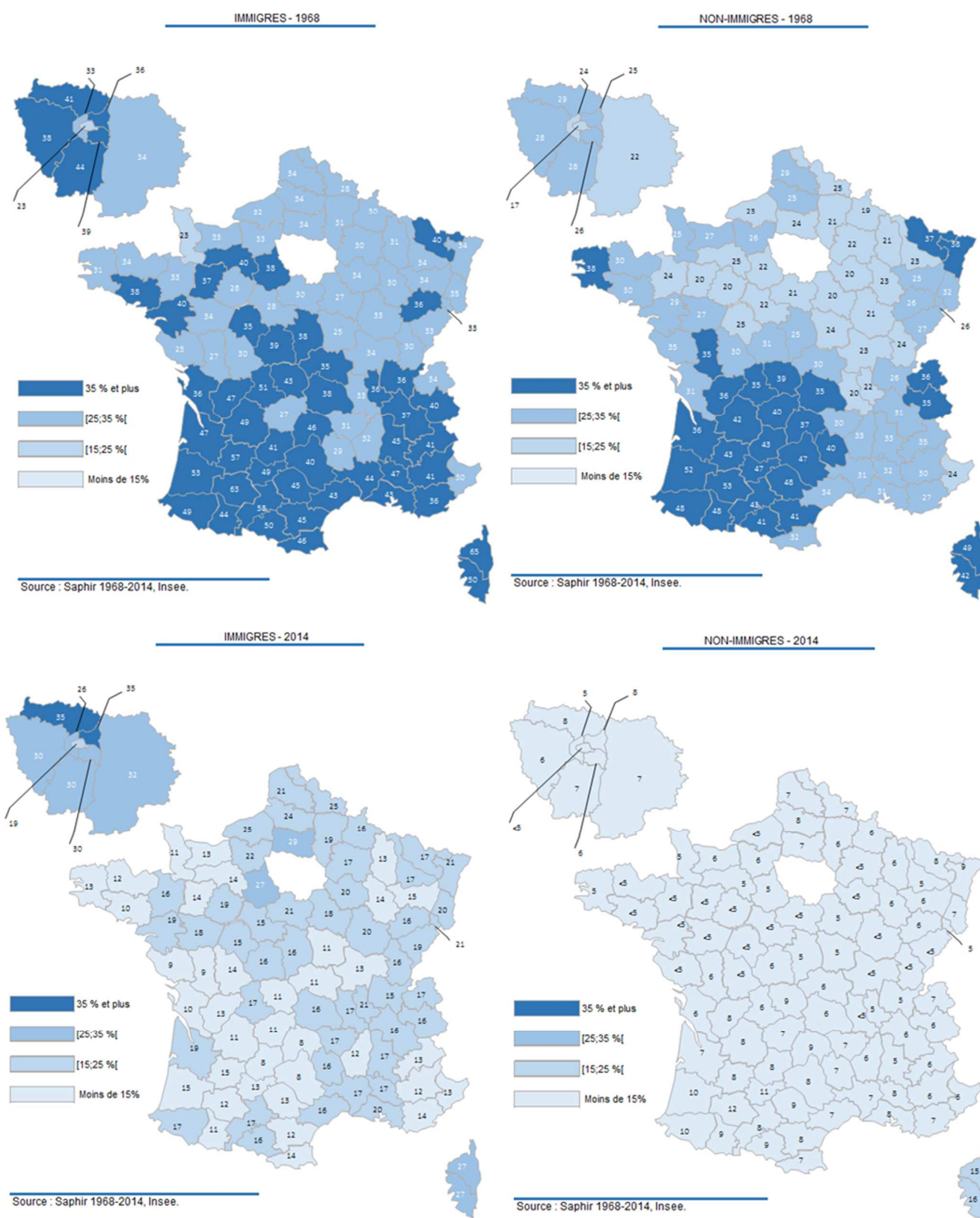
Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 1968, 38 % des immigrés de 70 ans ou plus nés en Italie vivent en corésidence, en 2014, ils ne sont plus que 10 % dans ce cas.

Source : Saphir 1968-2014, Insee.

## LA CORÉSIDENCE DES IMMIGRÉS ÂGÉS ENTRE 1968 ET 2014

### 3 Part des immigrés et des non-immigrés de 70 ans ou plus vivant dans un ménage en corésidence (en %)



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2014, la part des immigrés de 70 ans ou plus vivant en corésidence est de 35 % en Seine-Saint-Denis.

#### Les facteurs de la corésidence

Le lien à l'immigration apparaît comme étant la variable discriminant le plus la corésidence. A caractéris-

tiques identiques, les immigrés ont, en 2014, une probabilité 3,4 fois plus élevée que les non-immigrés d'être en corésidence. L'ancienne catégorie

socio-professionnelle des individus a aussi un impact sur la corésidence. Par rapport aux anciens employés, les anciens agriculteurs et les personnes

sans activité professionnelle mais non retraitées (comme par exemple les femmes au foyer devenues âgées) sont ainsi 1,7 fois plus susceptibles de vivre en corésidence. A l'inverse, toutes choses égales par ailleurs, les anciens cadres ont une probabilité moindre d'être en corésidence.

Vivre en région parisienne augmente la probabilité d'être dans un grand ménage. Cet effet propre à l'Île-de-France peut s'expliquer par un mode de vie spécifique dans cette région. En effet, l'âge moyen à la parentalité plus tardif, la prolongation du séjour au domicile parental des jeunes actifs ou encore la pression du marché immobilier seraient autant de facteurs qui conduisent à une progression de la taille des ménages « âgés » franciliens [3].

Le statut conjugal influence de façon significative la taille des ménages, être marié multipliant par 1,4 la probabilité de vivre en corésidence.

Toutes choses égales par ailleurs, c'est pour les propriétaires que la probabilité d'être en corésidence est la plus faible et pour les locataires HLM qu'elle est la plus élevée. Ce constat pourrait aller de pair avec les moindres revenus des locataires HLM et pourrait dénoter une corésidence plus imposée que choisie. En ce qui concerne les variables propres aux individus, le sexe et l'âge après 70 ans jouent peu sur le fait de vivre en corésidence.

Parmi les caractéristiques du logement, la superficie a une forte influence sur la corésidence. Plus le logement est grand et plus la probabilité de vivre en corésidence est élevée. Un individu vivant dans un logement de 100 m<sup>2</sup> ou plus est ainsi près de cinq fois plus susceptible de vivre en corésidence

qu'un individu vivant dans un logement de moins de 60 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, il est deux fois moins probable de vivre en corésidence dans un appartement que dans une maison.

Au sein de la population immigrée, le pays de naissance est la variable qui influence le plus fortement la probabilité de vivre en corésidence. Toutes choses égales par ailleurs, celle-ci est ainsi 6,7 fois plus élevée pour les immigrés nés en Afrique (hors Maghreb) que pour les immigrés nés en Italie. Les immigrés nés au Maghreb ont une probabilité de vivre en corésidence de 3,1 à 5,2 fois supérieure à celle des immigrés nés en Italie. Si cet ordre de grandeur est également observé pour les immigrés nés hors d'Europe, il est moins marqué entre les immigrés nés en Europe. Parmi ceux-ci, ce sont les immigrés nés au Portugal qui sont les plus susceptibles de vivre en corésidence. En dehors du pays de naissance, la nationalité est aussi un facteur influençant la taille du ménage des immigrés de 70 ans ou plus. A caractéristiques identiques, être de nationalité étrangère multiplie environ par 1,7 la probabilité pour un immigré âgé de vivre en corésidence. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que l'acquisition de la nationalité française est soumise à des conditions de durée de présence en France qui peuvent estomper les pratiques familiales traditionnellement de mises dans les pays d'origine.

### Source utilisée

Saphir est l'acronyme du Système d'Analyse de la Population par l'Historique des Recensements. Il s'agit d'un fichier d'individus contenant une sélection d'informations harmonisées extraites des sept recensements de la population réalisés entre 1968 et 2014 (1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009, 2014). Jusqu'en 1999, le recensement était réalisé de façon exhaustive sur l'ensemble du territoire. Depuis 2004, il repose sur une collecte d'informations annuelles, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes mais l'analyse des évolutions doit respecter un intervalle de cinq ans. Ainsi, la dernière base Saphir regroupe les recensements 2009 et 2014. Les données sont issues de l'exploitation complémentaire qui correspond à des extractions des recensements.

### Pour en savoir plus

[1] **Aunay T.**, « 45 ans d'immigration en France : plus de femmes, des origines plus variées », *Infos migrations*, n°89, 2017.

[2] **Trabut L., Gaymu J.**, « Habiter seul ou avec des proches après 85 ans en France : de fortes disparités selon les départements », *Population & Sociétés*, n°539, 2016.

[3] **Louchart P., Viot P., Perrel C., Couleaud N.**, « Des modes de vie franciliens qui évoluent différemment de la province depuis peu », *Insee Dossier Ile-de-France*, n°2, 2016.

Ministère de l'intérieur

Direction générale des étrangers en France Place Beauvau 75008 Paris cedex 08

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr>

Directeur de publication : Jean-Baptiste Herbet

Rédactrice en chef : Virginie Jourdan

Maquette : Jean-Claude Bianchini

